87 la cgt
Le syndicat des agents du conseil départemental de la Haute-Vienne

Proche,
Efficace,
Solidaire

SYNDICAT CGT
du Conseil Départemental
de la Haute-Vienne
11, rue François Chénieux
CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1
05 44 00 11 95 - 06 51 90 35 11
cgt@haute-vienne.fr

Application Silia :
Google Play
App Store
code d'accès 21037359

Compte rendu de la F3SCT du 15 Octobre 2025

Protocole addictions

L'administration nous a présenté le protocole addictions. À notre sens, ce document mélange règlement intérieur et accompagnement dans la gestion des conduites addictives. Dès lors, nous avons demandé la constitution d'un groupe de travail pour amender ce protocole et retravailler un texte qui soit davantage dans la prévention que dans la répression. Le président de la F3CST a cependant souhaité faire voter ce protocole tout en reconnaissant qu'il « n'était pas gravé dans le marbre ». La CGT et la FSU ont voté contre, l'UNSA s'est abstenu.

Accompagnement à l'évolution professionnelle

Notre syndicat a été saisi à plusieurs reprises par des agents en difficultés dans leur démarche de changement professionnel, qui rappelons-le, est dû à des problèmes de santé ! l'administration a ici une obligation quant à la mise en œuvre de cette démarche. Pourtant, elle a souvent fait preuve d'un manque d'empathie criant en renvoyant les agents concernés soit à prendre leur retraite, soit à utiliser leur propre compte de formation, soit à postuler dans d'autres collectivités. L'administration a reconnu de possibles problèmes de communication/ compréhension dans le suivi des dossiers, elle explique aussi être en attente de validations du côté des agents comme par exemple sur les demandes MDPH. Actuellement, il y a un suivi de 140 agents.

Bilan expérimentation semaine en 4 ou 4,5jours

Bon retour des agents qui plébiscitent surtout 37h30 sur 4,5 jours ou 75h sur 9 jours. La CGT est pour la pérennisation du dispositif car c'est une amélioration des conditions de travail qui, de plus, permet une reprise à temps plein plutôt que de travailler à 80%.

Point sur l'enquête PSEIE

Petit rappel : la CGT et la FSU, suite à de nombreux signalements sur un management toxique pouvant s'apparenter à des situations de suspicions de harcèlement, ont demandé une enquête paritaire (représentants du personnel, de l'administration et service santé et prévention). L'administration a refusé cette demande et mène une enquête interne dont bien sûr nous regrettons la forme. De plus, l'administration a présenté les modalités du déroulement de l'enquête aux cadres, les a entendus individuellement alors même que les agents ne seront entendus que sur la base du volontariat ! À noter qu'un questionnaire a été mis à disposition des agents pour évaluer les facteurs de risques psycho sociaux dans le service concerné. La CGT réclame à nouveau que tous les agents soient entendus, l'administration assure que ce sera le cas si les agents en font la demande…Notre syndicat reste extrêmement vigilant sur le déroulement de cette enquête et les résultats qui en découleront…

DISPOSITIF de recueil et de traitements des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes

À compter du 1er janvier 2026, le département a adhérera à la plateforme proposée par le centre de gestion de la Haute-Vienne (CDG). La mise en place d'un tel dispositif est une obligation légale. L'agent pourra saisir cette plateforme et le CDG l'orientera et le conseillera quant aux démarches à entreprendre.
Notre syndicat demande une forte communication (tous les agents ne vont pas sur l'intranet), des réunions d'informations pourraient être envisagées afin d'expliquer ce dispositif. Il s'agit d'un sujet important, tous les agents doivent être concernés, y compris les assistants familiaux.

Fortes chaleurs : bilan été 2025 et évolutions règlementaires

L'administration expose les nouvelles obligations du décret de mai 2025 qui désormais impose la mise à disposition d'au moins 3 litres d'eau fraîche. Nous indiquons à l'administration que cette mise à disposition n'est parfois pas effectuée, l'administration en prend acte et va « de nouveau communiquer (les agents peuvent revenir à la MDD autant de fois que nécessaire pour se réapprovisionner) ». La CGT réitère son opposition à la suppression des horaires décalés (institutionnalisés de juin à septembre) en rappelant d'ailleurs que la mise en route du nouveau dispositif a parfois été laborieuse. Un point a également été fait sur la remise en route du chauffage, comme à chaque F3SCT d'automne !

Bilan de la fermeture des accueils du public le jeudi

L'administration dresse un premier bilan au niveau des MDD sociales : amélioration des conditions de travail, adaptation des usagers et partenaires…mais relève cependant « un relâchement ponctuel au démarrage de la journée » (La confiance règne !) …Nous insistons sur les problèmes de communications avec les sites extérieurs (injoignables !), sur le problème de l'accueil des mineurs isolés et sur l'image que cette fermeture renvoie (nombre d'usagers pensent que les agents ne travaillent pas ce jour-là). Enfin, il nous parait nécessaire de rappeler que cette décision a été prise unilatéralement par l'administration sans que les organisations syndicales puissent clairement se positionner à ce sujet.

Un site internet est en cours de création pour remplacer le blog dont l'hébergeur a perdu les données … restez à l'affut ! ***cgt-cd87.fr***

Nouvelle adresse mail (on garde également l'ancienne, pas de panique) : ***cgtcd87@gmail.com***

Point Territo MDDT Ouest

Nous alertons l'administration sur l'absence d'informations sur les nouveaux circuits, qui du coup, suscitent rumeurs et inquiétudes chez les agents. Encore une fois, il faut communiquer !. L'administration nous a répondu que les redécoupages des zonages étaient en cours d'établissement et que la campagne de vœux serait lancée une fois les sites connus.

Horaires fractionnés des agents d'entretien

Rappel : cela fait plus d'un an que le principe de la généralisation de la journée continue a été votée. Nous demandons à l'administration d'accélérer le calendrier avec une institutionnalisation de la journée continue avant la fin de l'année. Cela serait une véritable avancée en terme de qualité de vie au travail pour ces agents qui en plus d'être à temps partiel, doivent multiplier les trajets journaliers. Par ailleurs, nous demandons à l'administration de laisser les quelques agents qui le désirent en horaires fractionnés.

En résumé

Encore une instance décevante où les alertes des organisations syndicales ne sont pas entendues et où l'administration ne cesse de botter en touche face à nos questionnements

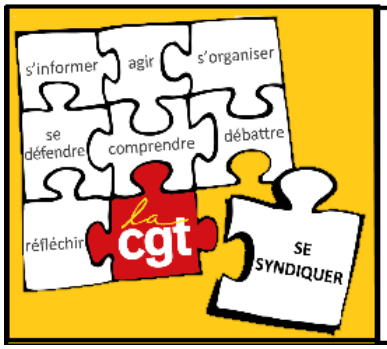

Je souhaite rejoindre la CGT

Nom.....**Prénom**.....

Service.....

Téléphone.....**Mail**.....

Bulletin à nous renvoyer par courrier ou mail : Syndicat CGT, Conseil Départemental 11 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX 1 / cgt@haute-vienne.fr